

Premières Informations



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE

Division Conjoncture de l'emploi et marché du travail

Numéro 136 — JUILLET 1989

LES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE AU PREMIER TRIMESTRE 1989

Pour le deuxième trimestre consécutif :

Les grands établissements continuent à créer des emplois

Au cours du premier trimestre 1989, les effectifs des établissements de 50 salariés et plus soumis à la déclaration mensuelle sur les mouvements de main-d'œuvre ont augmenté de 0,3% (données corrigées des variations saisonnières), après une progression de 0,4% au quatrième trimestre 1988; leur évolution avait été constamment négative depuis 1983.

Rappelons que pour l'ensemble des établissements des secteurs marchands non agricoles, la progression de l'emploi est de +0,4% au premier trimestre 1989 contre +0,6% au dernier trimestre 1988.

Au cours du premier trimestre 1989, ont été enregistrés 690.000 mouvements de main-d'œuvre dans les établissements de 50 salariés et plus, dont 420.000 entrées et 370.000 sorties, ce qui correspond à un gain de 50.000 emplois en données brutes (+0,8%).



SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE
1, place de Fontenoy - 75700 PARIS — Téléphone : 40.56.51.62

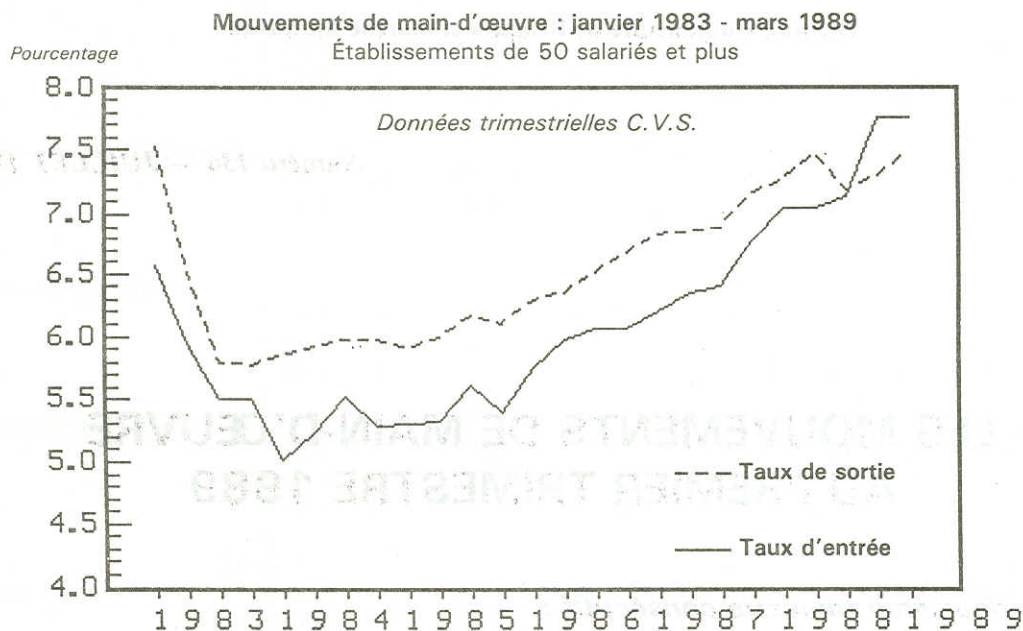
Les recrutements supplémentaires s'opèrent surtout sur contrat à durée déterminée

L'augmentation des recrutements est due essentiellement à la croissance des contrats à durée déterminée : le taux d'embauche sur ces contrats, rapporté aux effectifs salariés est égal à 4,0% au premier trimestre 1989 contre 3,4% au premier trimestre 1988. Les embauches fermes sont aussi un peu plus nombreuses surtout dans l'industrie (respectivement 1,4% contre 1,1%).

La durée moyenne des contrats à durée déterminée s'allonge légèrement dans le secteur industriel : de 3,6 mois au quatrième trimestre 1988, elle passe à 3,8 mois au premier trimestre 1989.

Les licenciements économiques sont toujours en baisse

Le nombre des licenciements économiques continue à diminuer, représentant 0,3% des effectifs ce trimestre contre 0,5% au premier trimestre 1988. Cette baisse, sensible dans l'industrie, mais aussi dans le bâtiment, génie civil et agricole concourt à un rapprochement des taux des licenciements entre grands secteurs économiques. Le nombre des démissions s'accroît, sauf dans le secteur du bâtiment : globalement, le taux de démissions est égal à 1,1% des effectifs au premier trimestre 1989 contre 1,5% au premier trimestre 1988.



Note méthodologique

Chaque mois, les établissements du secteur industriel et commercial occupant au moins 50 salariés adressent à l'administration un relevé détaillé des contrats de travail conclus ou résiliés au cours de la période. A partir de 1976, le Service des Études et de la Statistique a entrepris l'exploitation de ces déclarations pour les établissements de 200 salariés ou plus; en 1981, le seuil en a été abaissé à 50 salariés. Depuis 1983, en collaboration avec l'INSEE, le traitement porte également sur les caractéristiques des salariés entrant ou sortant des établissements : âge, sexe, nature du contrat offert ou raison du départ.

Relèvent de cette déclaration mensuelle des mouvements de main-d'œuvre (DMMO), les établissements de 50 salariés et plus appartenant au secteur privé industriel, commercial ou agricole. Sont en particulier exclus les administrations, les collectivités locales, les principaux établissements publics (EDF-GDF, Charbonnages, SNCF) et les établissements relevant de la Défense nationale. En termes d'activités économiques, le champ couvert est voisin de celui de l'UNEDIC : compte tenu du seuil de taille, il représente un peu moins de la moitié des 12.700.000 salariés correspondants. Étant donné le degré de concentration des secteurs, cette représentativité est plus élevée dans l'industrie (75%) que dans le tertiaire marchand (40%) et le bâtiment (37%). La couverture de cette source est donc partielle et il n'est pas possible d'extrapoler simplement les résultats présentés ici, à l'ensemble des établissements : des études antérieures ont en effet montré que le taux de rotation de la main-d'œuvre est plus élevé dans les établissements de taille moyenne ou petite, et les mesures récentes de politiques de l'emploi n'ont pas dû atténuer ce phénomène.

Les établissements de 50 salariés et plus concernés par la déclaration des mouvements de main-d'œuvre employaient environ 6.150.000 salariés au début du premier trimestre 1989.

La présente exploitation est faite sur douze régions, dont l'Île-de-France; elle est représentative de l'ensemble des mouvements de main-d'œuvre dans les établissements de plus de 50 salariés.

